

Ces digues n'ont pas été construites pour contenir le niveau des eaux qu'il y a là durant l'été.

Mais que l'on me comprenne bien; je favorise le maintien du niveau des eaux, et je conçois qu'il fallait faire quelque chose à l'époque où Chicago puisait de 10 à 15 mille pieds cubes d'eau par seconde; mais, d'après les renseignements que j'ai obtenus de Chicago il y a quelques jours, cela ne se fait plus. Comme je le disais tout à l'heure, Chicago n'en soutire plus que 1,500 pieds cubes par seconde. Je prie donc le ministère des Travaux publics de prendre bien garde à ce qui se passe dans le bassin des eaux des Grands Lacs. Chaque seconde, on en déverse 3,700 pieds cubes de plus dans nos Grands Lacs. Les effets se font nécessairement sentir sur les rives du lac Ontario, du lac Érié et du lac Huron. Les rives du lac Supérieur en seront à peu près indemnes étant donné qu'il y a, à Sault-Sainte-Marie un barrage qui règle le niveau des eaux de ce lac. On n'a qu'à y ouvrir les vannes pour permettre à l'eau de s'écouler, et maintenir le lac à un niveau uniforme, mais on ne peut en faire autant pour les lacs Huron, Érié et Ontario. La hausse du niveau des eaux comporte parfois de nombreux avantages, mais l'honorable député de Peel nous a fait aujourd'hui de judicieuses observations à ce propos. Je suis convaincu que les cultivateurs de sa circonscription auront parfaitement raison de demander à être protégés contre les méfaits de l'affouillement provoqué par le maintien des eaux du lac Ontario à un niveau aussi élevé à certaines époques de l'année. On maintient ces eaux à un niveau que n'avait jamais prévu la Providence.

M. IRVINE: Je crois que l'honorable député nous rend un grand service en attirant l'attention du Gouvernement sur cette question de l'affouillement. Il a parlé de l'affouillement causé par les dérivations; mais moi, j'aimerais à parler de l'érosion en général. J'avertis le Gouvernement qu'il devra bientôt se préoccuper de ce problème, un des plus grands que le pays aura jamais à envisager.

M. REID: Quel fonds maintient-on pour les besoins du pont de New-Westminster? A-t-on l'intention de donner suite à la décision que l'on a prise il y a quelques années de charger un ingénieur de déterminer s'il serait utile ou non d'installer une petite travée sur ce pont ferroviaire?

L'hon. M. FOURNIER: La balance du compte au 28 février 1946 était de \$182,651.29. Les données complètes sont les suivantes:

Balance du compte le 28 février 1946	\$182,651 29	
A déduire: la balance non liquidée—remplacement de rails, par le National-Canadien ...	\$60,000 00	
Excédent de dépenses au compte de l'entretien et de l'exploitation, crédit n° 28	2,201 19	62,201 19
		\$120,450 10
Plus le revenu estimatif, second semestre		50,000 00
		\$170,450 10
Moins le transfert des dépenses estimatives—Crédit n° 281 pour l'année financière entière 1945-1946. Ce montant a été transféré à la fin de l'année financière..		36,000 00
		\$134,450 00

M. REID: Le ministre songe-t-il à effectuer les relevés promis il y a plusieurs années?

L'hon. M. FOURNIER: Nous avons conclu un accord avec un ingénieur éminent, M. Pratley; il étudie la question et soumettra un rapport.

M. ARCHIBALD: Le Gouvernement participe-t-il à l'établissement du tronçon de 65 milles entre Atlin et la route de l'Alaska?

L'hon. M. FOURNIER: Cette question ne relève pas de mon ministère, ni du crédit à l'étude. Si je suis bien renseigné, elle relève du ministère des Mines et Ressources.

M. ARCHIBALD: Pourquoi les subventions aux cales sèches font-elles partie du crédit n° 313?

L'hon. M. FOURNIER: Il s'agit de subventions statutaires. En vertu d'une loi spéciale, adoptée en 1910 et modifiée à plusieurs reprises par la suite, nous nous sommes engagés à verser pendant 25 ou 35 ans une somme annuelle aux sociétés qui aménagent ces cales sèches. L'honorable député songe sans doute aux cales sèches de Prince-Rupert. Nous avons soldé complètement notre dette aux Chemins de fer nationaux, possesseurs ou constructeurs de cette cale sèche. Nous avons payé le montant promis il y a quelques années.

M. ARCHIBALD: A-t-on l'intention de renouveler cet engagement?

L'hon. M. FOURNIER: Il faudrait l'atoriser au moyen d'une mesure spéciale.

M. ARCHIBALD: Je conseille au ministre de le faire.